

Signé par :

6388D1C773A54ED...



168 LL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL: 11 Allée des Eiders 75019 PARIS
RCS 931 078 604

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
LE DIX-SEPT DECEMBRE, A PARIS.

La société 168 LL, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de MILLE euros,
dont le siège social est situé au 11 Allée des Eiders 75019 PARIS,

Représentée par son actionnaire unique **Madame Françoise WANG**,
Représentant la totalité des 100 actions de la société,

Avec l'intervention de :

- Madame Liping LI

Décide de prendre les décisions suivantes :

- 1° Transfert du siège social à compter de ce jour du 11 Allée des Eiders 75019 PARIS au 20 rue Louis Bonnet 75011 PARIS ;
- 2° Nomination de Madame Françoise WANG en tant que nouvelle présidente suite à la démission de Madame Liping LI, à compter de ce jour ;
- 3° Mise à jour des statuts suite à la cession des actions, transfert de siège et nomination de la présidente.

Ainsi l'article 4 des statuts sera stipulé de la sorte :

« **ARTICLE 4. SIÈGE SOCIAL**

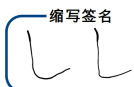
Le siège social est fixé :

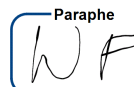
20 rue Louis Bonnet 75011 PARIS

Par décision du 17/12/2024, l'actionnaire unique a procédé au transfert du siège social : 11 Allée des Eiders 75019 PARIS au 20 rue Louis Bonnet 75011 PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par l'actionnaire unique.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger où il le juge utile. »

缩写签名


Paraphe


Ainsi l'article 8 des statuts sera stipulé de la sorte :

« **ARTICLE 8. CAPITAL SOCIAL**

Suite à la cession des actions intervenue le 17 décembre 2024 entre Madame Liping LI et Madame Françoise WANG, l'ensemble des actions a été attribué à l'actionnaire unique.

Le capital social est fixé à MILLE euros (1.000€) divisé en CENT (100) actions de DIX euros (10€) de valeur nominale chacune toutes de même catégorie entièrement libérées. »

Ainsi l'article 14 des statuts sera stipulé de la sorte :

« **ARTICLE 14. PRÉSIDENT**

La société est gérée et administrée par un Président personne physique ou morale. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles ou pénales que s'ils étaient présidents en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

*La présidente est **Madame Françoise WANG**, né le 30 Mars 1989, à Paris 14ème (75), de nationalité française, demeurant 20 rue Louis Bonnet 75011 PARIS.*

La durée de sa nomination est indéterminée.

Le président exerce ses fonctions pour une durée et dans des conditions notamment de rémunération fixées par l'actionnaire unique.»

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Madame Françoise WANG

Signé par :

6388D1C773A54ED...

Madame Liping LI

签署人 :

75AA551EA38D479...